



**CÔTES-D'ARMOR**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°22-2022-048

PUBLIÉ LE 4 MARS 2022

# Sommaire

## **DDETS 22 / POLE ACCOMPAGNEMENT ENTREPRISES ET RELATIONS DU TRAVAIL**

22-2022-03-03-00001 - Décision dérogation au repos dominical - VCMF (4 pages)

Page 3

## **DDTM 22 / Direction**

22-2022-03-03-00002 - Décision du 3/3/2022 portant subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire et de marchés publics (8 pages)

Page 8

## **DDTM 22 / Service Risque Sécurité Bâtiment**

22-2022-02-28-00001 - Arrêté préfectoral en date du 28 février 2022 portant renouvellement d'agrément de l'auto-école dénommée "SYLVAIN AUTO-ECOLE" située à ERQUY (2 pages)

Page 17

## **DSDEN /**

22-2022-03-02-00002 - Arrêté relatif à la composition de la CDAS22 du 02-03-2022 (3 pages)

Page 20

DDETS 22

22-2022-03-03-00001

Décision dérogation au repos dominical - VCMF



**PRÉFET  
DES CÔTES-  
D'ARMOR**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction Départementale  
de l'Emploi, du Travail et des Solidarités**

POLE ACCOMPAGNEMENT DES  
ENTREPRISES  
ET RELATIONS DU TRAVAIL  
Service Mutations économiques  
et Section centrale travail

A Saint-Brieuc, le 03 mars 2022

Affaire suivie par : LE MASSON Benoît  
Tél. : 02 96 62 65 89  
Mél. : [benoit.le-masson@direccte.gouv.fr](mailto:benoit.le-masson@direccte.gouv.fr)

**La Directrice Départementale de  
l'Emploi, du Travail et des solidarités**

**VU** le code du travail, notamment les articles L. 3132-3, L. 3132-25-3, L. 3132-25-4 et R.3132-16 ;

**VU** la demande reçue le 23 février 2022 par l'entreprise VINCI CONSTRUCTION MARITIME ET FLUVIAL (VCMF) – Agence Grand Ouest – 2 Bvd de l'Europe – ST NAZAIRE, visant à obtenir l'autorisation d'employer des salariés du dimanche 06 mars 2022 jusqu'au dimanche 15 mai 2022 sur le site de la Plage de Caroual à ERQUY (22430) ;

**VU** le décret du 18 décembre 2019 nommant Thierry Mosimann en qualité de préfet des Côtes d'Armor ;

**VU** l'arrêté du 22 mars 2021 nommant Madame Annie GUYADER, directrice départementale de l'emploi, du travail et des solidarités des Cotes d'Armor et Mme Sophie ROLLAND, directrice départementale adjointe de l'emploi, du travail et des solidarités à compter du 1<sup>er</sup> avril 2021 ;

**VU** l'arrêté du 01 avril 2021 portant délégation de signature de Madame Annie GUYADER, directrice départementale de l'emploi, du travail et des solidarités ;

**VU** l'arrêté du 01 avril 2021 portant subdélégation de signature à Madame Sophie ROLLAND, Directrice Départementale Adjointe (Responsable du Pôle accompagnement des entreprises et relations du travail) ;

**VU** l'arrêté du 01 avril 2021 portant subdélégation de signature à Monsieur Benoît LE MASSON, Directeur adjoint du travail à la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités des Côtes d'Armor, responsable du service accompagnement des mutations économiques ;

**VU** la consultation en date du 25 février et du 02 mars 2022 des syndicats de salariés et d'employeurs intéressés, de la chambre de commerce et d'industrie, de la chambre de métiers et de l'artisanat, du conseil municipal et de la communauté de communes concernés, et les avis recueillis ;

**VU** l'avis favorable du CSE en date du 28 février 2022 pour la dérogation au repos dominical pour les opérations sur le site d'Erquy ;

**CONSIDERANT** la réorganisation des méthodes de travaux initialement prévues.

Ce changement est nécessaire suite au refus d'accueil du matériel maritime au port d'Erquy, contrairement à ce que prévoyait le contrat initial.

Dans le cadre de l'Arrêté 200/018 du 18 février 2022, l'entreprise va faire travailler une drague 5TRUD-R de la société Rohdes Nielsen) à partir du 04 mars 2020 en 7/7 ;

**CONSIDERANT** que pour ces travaux, l'entreprise doit mettre en place une équipe d'encadrement qui permettra de suivre l'avancement du projet et piloter les décisions de travaux du bâtiment de Rohdes Nielsen :

- Confirmation des zones de travaux à réaliser ou à reprendre ;
- Confirmation des arrêts pour cause de météo, de problème matériel, etc...
- Coordination en cas d'incidents, accidents, opposition aux travaux ;

**CONSIDERANT** que le repos simultané de tous les salariés de l'établissement compromettrait son fonctionnement normal ;

**CONSIDERANT** les contreparties prévues pour les salariés privés du repos dominical et les engagements en termes d'emploi pris par l'entreprise ;

**CONSIDERANT** le recours à des salariés volontaires ;

## DECIDE

### ARTICLE 1 :

La dérogation au repos dominical est accordée pour les dimanches 6,13,20,27 mars 2022 , 3,10 et 24 avril 2022, 8 et 15 mai 2022 pour les travaux d'atterrage pour le parc éolien de la baie de St Brieuc (zone de travaux d'Erquy)

### ARTICLE 2 :

La demande de dérogation au repos dominical pour ce suivi concerne 4 salariés :

- 2 conducteurs de travaux qui seront présents à tour de rôle 1 week-end sur deux sur site,
- 2 directeurs de travaux qui auront un rôle d'astreinte 1 semaine sur deux pour appuyer les équipes sur place sur des décisions stratégiques ou les remplacer, le cas échéant en cas d'absence ;

### ARTICLE 3 :

Le volontariat des salariés concernés devra être formalisé par écrit ;

### ARTICLE 4 :

L'horaire pratiqué le dimanche sera de 8 heures autour de la marée haute de jour la plus opportune ;  
Les contreparties seront le doublement du salaire et une journée de repos semaine suivante ;

### ARTICLE 5 :

L'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs, est assurée par le Secrétaire Général de la Préfecture des Côtes d'Armor et la Directrice Départementale Adjointe de l'Emploi, du Travail et des Solidarités.

La Directrice Départementale  
Adjointe de la DDETS des Côtes  
d'Armor

  
Sophie ROLLAND

### **Voies et délais de recours :**

Dans un délai de deux mois suivant la notification de la présente décision, vous pouvez présenter :

-un recours gracieux auprès du Directeur régional par intérim de la DIRECCTE de Bretagne – Immeuble Le Newton – 3 bis Avenue de Belle Fontaine, CS 71714 – 35517 CESSON-SEVIGNE Cedex

-un recours hiérarchique auprès de Monsieur Le Ministre du Travail – Direction Générale du Travail – 39/43 Quai André Citroën – 75902 PARIS cedex 15  
-un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Rennes, Hôtel de Bizien – 3 Contour de la Motte – CS 44416 – 35044 RENNES CEDEX



DDTM 22

22-2022-03-03-00002

Décision du 3/3/2022 portant subdélégation de  
signature en matière d'ordonnancement  
secondaire et de marchés publics





**Décision portant subdélégation de signature  
en matière d'ordonnancement secondaire et de marchés publics**

M. Pierre BESSIN, ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts,  
directeur départemental des territoires et de la mer,

**Vu** la loi organique n° 2001-692 du 1<sup>er</sup> août 2001 relative aux lois de finances ;

**Vu** l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004, modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements et notamment l'article 44 ;

**Vu** le décret n° 2004-1085 du 14 octobre 2004 relatif à la délégation de gestion dans les services de l'État ;

**Vu** le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles ;

**Vu** le décret n° 2012-12-46 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

**Vu** le décret du 18 décembre 2019 nommant M. Thierry MOSIMANN, Préfet des Côtes-d'Armor ;

**Vu** l'arrêté du Premier ministre en date du 20 décembre 2016 nommant M. Pierre BESSIN, directeur départemental des territoires et de la mer des Côtes-d'Armor ;

**Vu** l'arrêté du Premier ministre en date du 13 juin 2017 nommant M. Eamon MANGAN, directeur départemental adjoint des territoires et de la mer des Côtes-d'Armor, délégué à la mer et au littoral ;

**Vu** l'arrêté du Premier ministre en date du 5 septembre 2018 nommant M. Éric HENNION, directeur départemental adjoint des territoires et de la mer des Côtes-d'Armor ;

**Vu** l'arrêté préfectoral en date du 18 novembre 2021 portant délégation de signature à M. Pierre BESSIN, directeur départemental des territoires et de la mer des Côtes-d'Armor, en matière d'ordonnancement secondaire et de marchés publics ;

## DÉCIDE :

### Article 1<sup>er</sup> :

1.1 La délégation de signature accordée à M. Pierre BESSIN directeur départemental des territoires et de la mer des Côtes-d'Armor, peut, sous sa responsabilité, à l'effet d'exercer les attributions du pouvoir adjudicateur pour les marchés publics peut, sous sa responsabilité, être exercée par :

- M. Éric HENNION, directeur départemental adjoint des territoires et de la mer ;
- M. Eamon MANGAN, directeur départemental adjoint des territoires et de la mer, délégué à la mer et au littoral.

1.2 Cette délégation de signature peut, sous sa responsabilité, être exercée également par les agents désignés ci-après, dans le cadre de leurs attributions respectives et dans la limite des références indiquées pour chacun :

LES CHEFS DE SERVICE ET ADJOINTS		
<b>SERVICE RISQUES SÉCURITÉ BÂTIMENTS</b>  BOP 181, 203, 207	M. Philippe PAYET, chef du service risques, sécurité, bâtiments  Mme Claudine GUYADER, adjointe au chef du service risques, sécurité, bâtiments	Fournitures et services : 30 000 euros TTC  Travaux : 50 000 euros TTC
<b>SERVICE PLANIFICATION, LOGEMENT ET URBANISME</b>  BOP 135, 362, 363	Mme Gwenael HERVOUET, cheffe du service planification, logement, urbanisme  Mme Véronique CHAPEL, adjointe à la cheffe de service planification, logement, urbanisme  M. Jean-Matthieu HOUPPE, adjoint à la cheffe de service planification, logement, urbanisme	
<b>SERVICE ACTIVITÉS MARITIMES</b>  BOP 205	M. François-Régis BERTAUD du CHAZAUD, chef du service activités maritimes  Mme Martine POUILLAIN, adjointe au chef du service activités maritimes	
<b>SERVICE AMÉNAGEMENT MER ET LITTORAL</b>  BOP 113 et 205	M. Pierre PIQUET, chef du service aménagement, mer et littoral  M. Didier FROUX, adjoint au chef du service aménagement, mer et littoral  M. Fabien MAROCCO, adjoint au chef du service aménagement, mer et littoral	

<b>SERVICE ENVIRONNEMENT</b>  BOP 113 et 162	M. Bernard DIDIER, chef du service environnement  M. Bruno LEBRETON, adjoint au chef du service environnement	Fournitures et services : 30 000 euros TTC  Travaux : 50 000 euros TTC
<b>SERVICE AGRICULTURE ET DÉVELOPPEMENT RURAL</b>  BOP 149	Mme Nadine TURPIN, cheffe du service agriculture et développement rural  M. Yannick CORNEC, adjoint au chef du service agriculture et développement rural	
<b>SERVICE OBSERVATIONS, FONCIER ET TRANSITIONS</b>  BOP 113 et 135	Mme Priscille GHESQUIERE, cheffe du service observations, foncier et transitions  M. Jean-François COROUGE, adjoint à la cheffe du service observations, foncier et transitions, responsable des stratégies foncière	

LES UNITÉS DU SIÈGE		
<b>SERVICE RISQUES, SÉCURITÉ, BÂTIMENTS</b>  Éducation routière  BOP 207	Mme Steffy DILLENSCHNEIDER, cheffe de l'unité éducation routière  Mme Morgane QUEMERCH, adjointe à la cheffe de l'unité éducation routière	4 000 euros TTC
Risques-nuisances BOP 181 et 203	Mme Sophie RIBOD, cheffe de l'unité risques-nuisances	
Sécurité routière BOP 207	M. Rémy HENNEL, chef de l'unité sécurité routière	
<b>SERVICE PLANIFICATION, LOGEMENT ET URBANISME</b>  BOP 135	<b>Logement privé :</b> Mme Lydie PLESTAN-JOUCHET, cheffe de l'unité logement privé  <b>Politiques du logement :</b> Mme Isabelle LOUARN, cheffe de l'unité politiques du logement  <b>Logement social public :</b> M. Lilian SANZ, chef de l'unité logement social public  <b>Application du droit des sols :</b> Mme Clémentine VOISIN, cheffe de l'unité application du droit des sols	4 000 euros TTC

<p><b>SERVICE PLANIFICATION, LOGEMENT ET URBANISME</b></p> <p>BOP 135</p>	<p><b>Planification, SCoT et littoral :</b> Mme Nathalie GAY, cheffe de l'unité planification, SCoT et littoral</p> <p><b>Planification et actions transversales :</b> M. Guillaume POULIQUEN, chef de l'unité planification et actions transversales</p> <p><b>Planification et animation du réseau :</b> Mme Véronique LE GARREC, cheffe de l'unité planification et animation du réseau</p>	<p>4 000 euros TTC</p>
<p><b>SERVICE ACTIVITÉS MARITIMES</b></p> <p>BOP 205</p>	<p><b>Littorale des affaires maritimes :</b> M. Régis QUELLEC, chef de l'unité littorale des affaires maritimes</p> <p>M. Yannick ROBIN, adjoint au chef de l'unité littorale des affaires maritimes</p> <p>M. Gilles ALLANIC, adjoint au chef de l'unité littorale des affaires maritimes</p>	<p>4 000 euros TTC</p>
<p><b>SERVICE AMÉNAGEMENT MER ET LITTORAL</b></p> <p>BOP 205</p>	<p><b>Cultures marines :</b> Mme Aurélie DAVID, adjointe au chef de l'unité cultures marines</p>	<p>4 000 euros TTC</p>
<p><b>SERVICE AMÉNAGEMENT MER ET LITTORAL</b></p> <p>BOP 113</p>	<p><b>Domaine public maritime :</b> Mme Magali LECLERCQ, adjointe au chef de l'unité gestion du domaine public maritime au service aménagement mer et littora</p>	<p>4 000 euros TTC</p>
<p><b>SERVICE OBSERVATIONS, FONCIER ET TRANSITIONS</b></p> <p>BOP 113 et 135</p>	<p><b>Études et mobilités :</b> M. Édouard MORIN, chef de l'unité études et mobilités</p>	<p>4 000 euros TTC</p>
<p><b>SERVICE ENVIRONNEMENT</b></p> <p>BOP 113 et 162</p>	<p><b>Milieux aquatiques :</b> M. Pascal COSSON, chef de l'unité milieux aquatiques</p> <p><b>Ressource en eau et assainissement :</b> Mme Claudine LEBORGNE, cheffe de l'unité ressource en eau et assainissement</p>	<p>4 000 euros TTC</p>
<p><b>SERVICE ENVIRONNEMENT</b></p> <p>BOP 162</p>	<p><b>Politiques territoriales de l'eau et de l'agriculture :</b> Mme Pauline HERBERT, cheffe de l'unité politiques territoriales de l'eau et de l'agriculture</p>	<p>4 000 euros TTC</p>

**Article 2 :** La délégation de signature accordée à M. Pierre BESSIN, directeur départemental des territoires et de la mer des Côtes-d'Armor, à l'effet de procéder à l'ordonnancement secondaire des recettes et dépenses de l'État, portant sur l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses imputées sur les programmes listés ci-après, peut, sous sa responsabilité, être exercée par Éric HENNION, directeur départemental adjoint des territoires et de la mer et par Eamon MANGAN, directeur départemental adjoint des territoires et de la mer des Côtes-d'Armor, délégué à la mer et au littoral :

- BOP 113 : milieu, marin, paysage, eau et biodiversité ;
- BOP 135 : urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat ;
- BOP 149 : compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire, de la forêt, de la pêche et de l'aquaculture ;
- BOP 162 : interventions territoriales de l'État ;
- BOP 181 : prévention des risques ;
- BOP 203 : infrastructures et services de transports ;
- BOP 205 : sécurité et affaires maritimes ;
- BOP 207 : sécurité et éducation routière ;
- BOP 215 : conduite et pilotage des politiques de l'agriculture ;
- BOP 217 : conduite et pilotage des politiques de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer ;
- BOP 362 : plan de relance – écologie ;
- BOP 363 : plan de relance – compétitivité.

**Article 3 :** Dans la limite de leurs attributions et compétences, la subdélégation de signature est accordée aux agents indiqués ci-dessous, à l'effet de :

- valider, dans l'application CHORUS formulaire, les demandes d'engagement et la constatation du service fait ;
- signer les pièces comptables relatives à l'engagement, la liquidation et l'ordonnancement des dépenses hors CHORUS formulaire ;
- effectuer les opérations de rétablissement de crédits (établissement des titres de recettes par le CPCM) le cas échéant.

<b>SERVICE RISQUES, SÉCURITÉ BÂTIMENTS</b>	M. Philippe PAYET, chef du service risques sécurité bâtiments	BOP 181,203, 207
	Mme Claudine GUYADER, adjointe au chef du service risque sécurité bâtiments	

<b>SERVICE RISQUES, SÉCURITÉ BÂTIMENTS</b>	Mme Isabelle GUENO, gestionnaire éducation et sécurité routières	BOP 207
	Mme Sophie RIBOD, cheffe de l'unité risques-nuisances	BOP 181 - 203
	Mme Steffy DILLENSCHNEIDER, cheffe d'unité éducation routière	BOP 207
	Mme Morgane QUEMERC'H, adjointe à la cheffe de l'unité éducation routière	
	M. Rémy HENNEL, chef de l'unité sécurité routière	
<b>SERVICE PLANIFICATION, LOGEMENT ET URBANISME</b>	Mme Gwenaél HERVOUET, cheffe du service planification, logement, urbanisme Mme Véronique CHAPEL, adjointe à la cheffe de service planification, logement, urbanisme M. Jean-Matthieu HOUPE, adjoint à la cheffe de service planification, logement, urbanisme Mme Isabelle LOUARN, cheffe de l'unité politiques du logement Mme Lydie PLESTAN-JOUCHET, cheffe de l'unité logement privé, M. Lilian SANZ, chef de l'unité logement social public Mme Isabelle COULMIN	BOP 135 – 362 -363
<b>SERVICE OBSERVATIONS, FONCIER ET TRANSITIONS</b>	Mme Priscille GHESQUIERE, cheffe du service observations, foncier et transitions M. Jean-François COROUGE, adjoint à la cheffe du service observations, foncier et transitions, responsable des stratégies foncière M. Édouard MORIN, chef de l'unité études et mobilités	BOP 113 et 135
<b>SERVICE ACTIVITÉS MARITIMES</b>	M. François-Régis BERTAUD du CHAZAUD, chef du service activités maritimes Mme Martine POUILLAIN, adjointe au chef du service activités maritimes Mme Valérie JAOUEN	BOP 205

<p><b>SERVICE AMÉNAGEMENT MER ET LITTORAL</b></p>	<p>M. Pierre PIQUET, chef du service aménagement, mer et littoral M. Didier FROUX, adjoint au chef du service aménagement, mer et littoral M. Fabien MAROCCO, adjoint au chef du service aménagement, mer et littoral</p> <p>Mme Magali LECLERCQ, adjointe au chef de l'unité gestion du domaine public maritime au service aménagement mer et littoral Mme Nadine HALL</p>	<p>BOP 113 et 205</p> <p>BOP 113</p>
<p><b>SERVICE ENVIRONNEMENT</b></p>	<p>M. Bernard DIDIER, chef du service environnement M. Bruno LEBRETON, adjoint au chef du service environnement Mme Pauline HERBERT, cheffe de l'unité politiques territoriales de l'eau et de l'agriculture Mme Sylviane HINAULT Mme Odile DUMARGUE</p>	<p>BOP 113 et 162</p> <p>BOP 162</p>
<p><b>SERVICE AGRICULTURE ET DÉVELOPPEMENT RURAL</b></p>	<p>Mme Nadine TURPIN, cheffe du service agriculture et développement rural M. Yannick CORNEC, adjoint à la cheffe du service agriculture et développement rural Mme Pauline MOUILLON, cheffe de l'unité filières et territoires M. Guillaume RIBOD Mme Marie-Claude PIROTAIS Mme Christine GOUEDARD Mme Marie BALLOUARD, agent contractuel</p>	<p>BOP 149</p>

#### Article 4 : Interface Galion

Une subdélégation de signature est accordée pour le profil valideur de l'interface Galion, aux agents ci-dessous :

- Mme Gwenael HERVOUET, cheffe du service planification, logement, urbanisme ;
- Mme Véronique CHAPEL, adjointe à la cheffe du service planification, logement, urbanisme ;
- M. Jean-Matthieu HOUPPE, adjoint à la cheffe du service planification, logement, urbanisme ;

- M. Lilian SANZ, chef de l'unité logement social public au service planification, logement, urbanisme ;
- Mme Lydie PLESTAN-JOUCHET, cheffe de l'unité logement privé du service planification, logement, urbanisme ;
- Mme Isabelle GUEHENNEUX, chargée des aides à la pierre du parc public de l'unité renouvellement urbain et logement public du service planification, logement, urbanisme.

**Article 5 :** La décision du 2 mars 2022 portant subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire et de marchés publics du directeur départemental des territoires et de la mer est abrogée à compter de l'entrée en vigueur de la présente décision.

**Article 6 :** Le directeur départemental des territoires et de la mer des Côtes-d'Armor est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture des Côtes-d'Armor.

Saint-Brieuc, le 3 mars 2022

Le directeur départemental  
des Territoires et de la Mer



Pierre BESSIN



DDTM 22

22-2022-02-28-00001

Arrêté préfectoral en date du 28 février 2022  
portant renouvellement d'agrément de  
l'auto-école dénommée "SYLVAIN AUTO-ECOLE"  
située à ERQUY



**Arrêté préfectoral portant renouvellement d'agrément d' une  
auto-école pour l'apprentissage de la conduite**

Le Préfet des Côtes-d'Armor  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

**Vu le code de la route, notamment ses articles L. 212-1 à L. 213-8 et R. 212-1 à 213-6 ;**

**Vu le Décret n° 2009-1678 du 29 décembre 2009 relatif à l'enseignement de la conduite ;**

**Vu l'arrêté ministériel n° 0100026A du 8 janvier 2001 modifié relatif à l'exploitation des établissements d'enseignement, à titre onéreux, de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière ;**

**VU l'arrêté ministériel n° EQU0301874A du 17 décembre 2003 fixant les conditions d'obtention du brevet de sécurité routière ;**

**Vu l'arrêté ministériel du 8 novembre 2012 fixant les conditions d'obtention du brevet de sécurité routière correspondant à la catégorie AM du permis de conduire ;**

**Vu le décret du 18 décembre 2019 nommant M. Thierry MOSIMANN, Préfet des Côtes d'Armor ;**

**Vu l'arrêté du premier ministre en date du 20 décembre 2016 nommant M. Pierre BESSIN, Directeur départemental des territoires et de la mer des Côtes-d'Armor ;**

**Vu l'arrêté préfectoral du 13 janvier 2020, portant délégation de signature à M. Pierre BESSIN, Directeur départemental des territoires et de la mer ;**

**Vu la décision n°22-2020-10-036-001 du 6 octobre 2020 portant subdélégation de signature en affaires générales du directeur départemental des territoires et de la mer ;**

**Vu l'arrêté préfectoral du 27 février 2017 autorisant Monsieur Sylvain FRENOIS à exploiter un établissement d'enseignement, à titre onéreux, de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière dénommé « SYLVAIN AUTO ECOLE » situé 26 Rue Foch à ERQUY ;**

**Vu l'arrêté préfectoral modificatif du 31 octobre 2018 suite à une erreur de rédaction de l'arrêté ;**

**Vu l'arrêté préfectoral modificatif du 24 octobre 2019 suite à l'arrêt des formations aux catégories AM, A1, A2 et A ;**

**Vu l'arrêté préfectoral modificatif du 7 décembre 2020 suite à l'arrêt des formations aux catégories B96 et BE ;**

**Vu la demande présentée le par Monsieur Sylvain FRENOIS au titre de l'établissement «SYLVAIN AUTO ECOLE» en vue d'obtenir le renouvellement de cet agrément ;**

**Sur proposition du directeur départemental des territoires et de la mer,**

**ARRÊTE :**

**Article 1<sup>er</sup> :** L'agrément accordé à Monsieur Sylvain FRENOIS par arrêté préfectoral du 28 février 2017, en vue d'exploiter sous le n° E1702200010, un établissement d'enseignement, à titre onéreux, de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière dénommé «SYLVAIN AUTO ECOLE » situé 26 Rue Foch à ERQUY est renouvelé pour une durée de cinq ans à compter du 28 février 2022.

Cet arrêté abroge et remplace les arrêtés préfectoraux du 27 février 2017, 31 octobre 2018, 24 octobre 2019 et du 7 décembre 2020.

**Article 2 :** Cet agrément est délivré pour les formations aux catégories de permis B/B1 et B-AAC pour une durée de cinq ans à compter du 28 février 2022.

**Article 3 :** Sur demande de l'exploitant présentée deux mois avant la date d'expiration de la validité de son agrément, celui-ci sera renouvelé si l'établissement remplit toutes les conditions requises.

**Article 4 :** Le présent agrément n'est valable que pour l'exploitation d'un établissement, à titre personnel par son titulaire, sous réserve de l'application des prescriptions de l'arrêté ministériel du 8 janvier 2001 susvisé.

**Article 5 :** Pour tout changement d'adresse du local d'activité ou toute reprise de ce local par un autre exploitant, une nouvelle demande d'agrément d'exploiter devra être présentée deux mois avant la date du changement ou de la reprise.

**Article 6 :** Pour toute transformation du local d'activité, tout abandon ou toute extension d'une formation, l'exploitant est tenu d'adresser une demande de modification du présent arrêté.

**Article 7 :** Le nombre de personnes susceptibles d'être admis simultanément dans l'établissement, est de 19 personnes.

**Article 8 :** L'agrément peut être à tout moment suspendu ou retiré selon les conditions fixées par les articles 12 à 14 de l'arrêté ministériel du 8 janvier 2001 susvisé.

**Article 9 :** La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification : d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Rennes (adresse : 3, contour de la Motte – 35044 RENNES Cedex) ou via l'application télécours par le site : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**Article 10 :** Le directeur départemental des territoires et de la mer est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Côtes-d'Armor. Il sera également notifié à l'exploitant et une copie sera adressée pour information et affichage réglementaire au Maire de ERQUY .

Saint-Brieuc, le 28 février 2022

Pour le Préfet, et par subdélégation  
La responsable de l'unité éducation routière par intérim

  
Morgane QUEMERCH

BP 2370 – 22023 SAINT-BRIEUC  
[www.cotes-darmor.gouv.fr](http://www.cotes-darmor.gouv.fr)

 Prefet22  Prefet22

DDTM 22-SRSB – UNITE EDUCATION ROUTIERE  
1 rue du parc - CS 52256- 22022 Saint-Brieuc cedex

DSDEN

22-2022-03-02-00002

Arrêté relatif à la composition de la CDAS22 du  
02-03-2022



**ACADÉMIE  
DE RENNES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction des services départementaux  
de l'éducation nationale  
des Côtes-d'Armor

## **ARRÊTÉ RELATIF A LA COMPOSITION DE LA COMMISSION DÉPARTEMENTALE D'ACTION SOCIALE DES CÔTES D'ARMOR**

### **L'inspecteur d'académie, directeur académique des services départementaux de l'Éducation nationale des Côtes d'Armor**

Vu le code général de la fonction publique partie législative,

Vu le décret n° 2006-21 du 6 janvier 2006 relatif à l'action sociale au bénéfice des personnels de l'État;

Vu le code de l'éducation,

Vu l'arrêté du 8 avril 2011 portant création du comité technique ministériel et des comités techniques des services déconcentrés du ministère chargé de l'Éducation nationale;

Vu l'arrêté du 7 mars 2013 relatif au rôle et à la composition de la commission nationale d'action sociale, des commissions académiques et départementales d'action sociale et de la commission centrale d'action sociale;

Vu le courrier du 19 décembre 2014 de Monsieur le Recteur de l'Académie de Rennes relatif au renouvellement des commissions départementales d'action sociale;

Vu les résultats aux dernières élections professionnelles et les propositions effectuées par les organisations syndicales représentées;

Vu l'arrêté du 2 avril 2019 portant nomination des membres de la commission départementale d'action sociale des Côtes d'Armor,

Vu l'arrêté du 15 décembre 2021, portant nomination et classement de M. Erwan Nicolazic dans l'emploi de secrétaire général de la direction des services départementaux de l'éducation nationale des Côtes d'Armor

Vu le courriel du 02/03/2022 de la FSU22 relatif à une proposition de changement de membre;

## ARRETE

**Article 1<sup>er</sup>** : Sont nommés à la commission départementale d'action sociale des Côtes d'Armor :

### Membres titulaires

#### ➤ En qualité de président

Philippe KOSZYK  
Directeur des services  
départementaux  
de l'éducation nationale des Côtes d'Armor

#### ➤ En qualité de chef d'établissement du 2<sup>nd</sup> degré public

Jean-François DAVID  
Principal du collège Racine  
de Saint-Brieuc

#### ➤ En qualité de représentants des personnels

##### **FSU – 3 sièges**

Yannick RAULT  
Assistant social scolaire  
Collège Simone Veil  
Lamballe

Catherine FLANT  
CPE  
Collège Coppens  
Lannion

Isabelle BARON  
Professeure  
Lycée Jean Moulin  
St Brieuc

##### **FNEC-FP-FO – 1 siège**

KALTIMBACHER Audrey  
Professeure des écoles adjointe  
Ecole primaire publique Le Bras  
Paimpol

##### **UNSA – 1 siège**

GUEDE Nadine  
Professeure des écoles  
Ecole Woas Wen  
Lannion

### Membres suppléants

Erwan NICOLAZIC  
Secrétaire général des services  
départementaux  
de l'éducation nationale des Côtes d'Armor

Vincent-Patrick CHAPIN  
Principal du collège « La grande Métairie »  
de Poufragan

VIGNON Erica  
Professeur des écoles  
Ecole La Garaye  
Dinan

Olivier DEBRETAGNE  
Professeur de SVT  
Lycée Freyssinet  
Saint-Brieuc

Cécile MORVAN  
Professeure des écoles  
Quintin

Mickaël FERDINANDE  
Professeur de lycée professionnel  
Lycée hôtelier La Closerie  
Saint-Quay-Portrieux

Claudine HATREL-GUILLOU  
Professeure des écoles – Directrice  
Ecole Pauline Kergomard  
Plaintel



**ACADÉMIE  
DE RENNES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction des services départementaux  
de l'éducation nationale  
des Côtes-d'Armor

➤ **En qualité de représentants de la mutuelle générale de l'éducation nationale (MGEN)**

Sophie BRUCKERT

Jean-Marc CHEVÉ

Carine CHAUVEL-HERVÉ

Mickaël GENDRY

Laurence PHILIPPE

Gilles GRAMOULLÉ

Andrée VIOUGEA

Annick KERVOEL-LAMOUREUX

Marie-Hélène RAVIER


Michel TRONEL

**Article 2** : Cet arrêté annule et remplace le précédent.

**Article 3** : Le secrétaire général de la direction académique des Côtes d'Armor est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du département des Côtes d'Armor.

Fait à St Briec, le 02/03/2022

Pour le recteur et par délégation  
le directeur académique  
des services départementaux  
de l'Education nationale des Côtes d'Armor



Philippe KOSZYK